

## CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL

(Concession d'un droit d'utilisation)

Entre les soussignés :

La société **Medicapp Connect SAS**

Siège social : 38 rue Servan 75544 Paris Cedex 11

Représentée par son représentant légal, Mme Maya Eder

Ci après dénommée « L'EDITEUR »

D'UNE PART,

Et

**M. Mme Mlle**

*Adresse du cabinet :*

*Adresse de facturation (si différente de l'adresse du cabinet) :*

Téléphone :

Email :

Ci-après dénommée « LE CLIENT »

D'UNE AUTRE PART

A été convenu que LE CLIENT exerce un métier de \_\_\_\_\_ et souhaite à ce titre bénéficier de l'offre **KINEAPP** aux fins de réalisation de ses bilans.

A ce titre, l'utilisateur fait appel à l'éditeur, concepteur du logiciel et titulaire des droits de propriété intellectuelle nécessaire au présent contrat, l'utilisateur après avoir obtenu toutes les informations nécessaires, a décidé d'opter pour l'utilisation dudit logiciel.

## **Objet du contrat :**

Par le présent contrat, l'éditeur concède au licencié qui l'accepte, le droit non exclusif et non cessible d'utiliser le logiciel désigné et les services afférents aux conditions particulières, selon les conditions et modalités définies dans [les Conditions Générales d'Utilisations \(CGU\)](#) moyennant le paiement de la redevance décrite.

[Les Conditions Générales d'Utilisations](#) sont également à tout moment disponibles pour consultation sur le site.

## **Souscription de l'abonnement**

Par sa signature, le CLIENT souscrit à l'offre KINEAPP. Cette offre comprend :

- L'accès à l'application Medicapp Bilans
- Les mises à jour de l'application Kineapp correctives et évolutives (nouveaux bilans par exemple), hors options
- Le Service Cloud Medicapp – sauvegarde des dossiers patients chez un hébergeur agréé des données de santé, tel que décrit dans les CGU Medicapp Connect et dans l'annexe concernant les conditions d'hébergement des données
- La mise en route avec la formation

## **Durée des services**

L'Abonnement débute au jour de sa souscription, sous réserve du paiement du prix, pour une durée d'un (1) mois.

Il se renouvelle ensuite tacitement, pour des périodes successives d'un mois chacune, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, effectuée par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'autre partie un mois au moins avant la fin de l'Abonnement.

Toute période d'Abonnement entamée est due dans son intégralité.

La formation de mise en route (15mn) est obligatoire et la résiliation n'est possible qu'après avoir suivi la formation.

## **Prix**

L'offre Kineapp est proposée au tarif mensuel de 19,90€TTC/mois.

Le nombre d'appareils actifs est limité à 2 par utilisateur.

La révision annuelle de la redevance sera indexée à minima sur l'évolution de l'indice SYNTEC.

## Facturation

Le client signe le mandant de prélèvement SEPA ci joint autorisant la société Medicapp Connect à débiter le compte bancaire du client selon les instructions du contrat. Le client s'engage aussi à s'assurer que ses comptes bancaires soient suffisamment approvisionnés. Tout rejet de prélèvement autorisera la Société à facturer au Client les frais bancaires correspondants ainsi qu'un forfait de traitement administratif équivalent à 25 € (euros) HT, applicable par incident.

Fait en 3 pages et 2 exemplaires

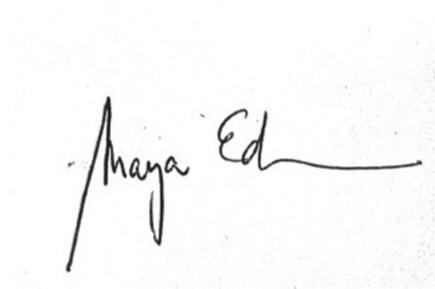
Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

L'EDITEUR

LE CLIENT

(signature avec mention « bon pour accord »)

A handwritten signature in black ink on a light-colored background. The signature consists of the name 'Maya' followed by 'Eder' and a long horizontal flourish.

Maya Eder,

Présidente